



L'étincelle
VOYAGER, ÉCRIRE, S'ÉPANOUIR

Bulletin d'inscription

Stage d'écriture à Aix-en-Provence

30 avril au 4 mai 2025

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :rue.....

Code postal : Ville..... Pays.....

TELEPHONE :

EMAIL :

Stage réservé aux adhérents à l'association L'étincelle. VOYAGER, ÉCRIRE, S'ÉPANOUIR

Pour adhérer ou mettre à jour votre cotisation (20€ pour l'adhésion 2025), vous trouverez toutes les infos sur :
www.etincelle.gr/asso

- Je m'inscris au stage d'écriture créative à Aix-en-Provence du 30 avril au 4 mai 2025.

Tarif du stage (ateliers et visites de la ville) : 450€. (www.etincelle.gr/stage-aix)

- Je verse 200€ d'arrhes :

- Par carte bancaire (via Asso connect)
- par virement (IBAN : FR76 3000 3031 9900 0503 0465 472 - BIC - Adresse SWIFT : SOGEFRPP - Titulaire du compte : L ETINCELLE). **Merci d'indiquer la référence : Stage Aix 2025.**
- par chèque à l'ordre de l'association EVES

- Je réglerai mon hébergement directement auprès de l'hôtel Cardinal, 24 rue Cardinale, 13100 Aix-en-Provence..

- En cas de possibilité, je souhaiterais partager une chambre.

En réservant le stage, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté sans réserve les Conditions Générales de Vente ci-dessous.

Date :

Signature :

Si vous réglez via Asso connect, vous n'avez pas à renvoyer de bulletin d'inscription.

Si vous faites un virement, il vous suffit d'envoyer le bulletin d'inscription à info@etincelle.gr

Si vous réglez par chèque, le bulletin est à poster avec le chèque à l'adresse suivante : L'étincelle, 68 rue des Dominicaines, 13001 MARSEILLE.

Déroulé du stage

- Mercredi 30 avril 2025 : accueil et installation dans votre hôtel l'après-midi. 17h lancement du stage et dîner.
- Jeudi 1er au Samedi 3 mai : trois jours d'ateliers d'écriture qui seront l'occasion de découvrir la ville avec Maud Vidal-Naquet et Cerise Sagave-André, guide-conférencière.
- Dimanche 4 mai : clôture du stage après le petit déjeuner.

"Cerise et moi, nous ferons découvrir Aix-en-Provence, la ville de notre enfance. Visites et rencontres, petite et grande histoires seront autant de sources d'inspiration pour les ateliers d'écriture spontanés et créatifs. Quelque soit votre niveau de plume, vous vous révélez en jouant avec les mots : une manière de vivre intensément cette ville solaire."

Maud Vidal-Naquet

Le prix du stage comprend :

- La participation à tous les ateliers et visites dans la ville et ses environs.
- Conseils et assistance pour l'organisation de votre séjour.

Attention, ne sont pas compris dans ce tarif :

L'hébergement (l'association s'occupe simplement de réserver votre place).
Les repas et les pauses cafés ainsi que tous services non mentionnés au programme.
Les entrées des musées.

Assurance

L'association a une assurance qui vous couvre pendant les activités du stage, mais pas pendant vos temps libres, ni votre voyage pour vous rendre à Aix-en-Provence. Veillez à prendre une assurance de voyage, par exemple avec votre billet train.

Arrhes et solde

En cas de désistement de votre part, les arrhes (et le solde du stage le cas échéant) ne pourront être remboursés. Le solde du stage est à régler avant le 15 avril 2025.

NB : vous pouvez néanmoins faire bénéficier de vos arrhes (et du solde le cas échéant) à un proche, après concertation avec l'animatrice.

Conditions Générales de Vente

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent les modalités de vente des stages d'écriture (ci-après "les Services") proposés par l'Association « L'étincelle. Voyager, écrire, s'épanouir » dont le sigle est EVES et le siège social est situé 68 rue des Dominicaines, 13001, Marseille France. L'Association est régie par la loi du 1er juillet 1901, elle est inscrite au Répertoire des Entreprises et des Établissements sous le numéro 838 844 090 (SIREN)

L'Association a pour but de promouvoir l'écriture sous toutes ses formes, notamment en organisant des ateliers et des stages d'écriture. Outil de créativité et d'expression de soi, l'écriture est vécue comme un plaisir.

2. Prix

Le prix affiché pour les stages sur le site comprend la prestation pédagogique, qu'ils s'agissent des ateliers d'écriture, d'autres cours ou activités (de céramiques, yoga...), des visites permettant d'inspirer l'écriture ainsi que les repas mentionnés au programme.

Il ne comprend pas l'hébergement (qui doit être réglé directement par le client à l'hôtel préservé pour le stage), les billets d'avion, les transferts, les traversées en bateau, les déplacements en dehors des excursions prévues au programme.

L'hébergement fait l'objet d'une prise d'option/ pré-réservation qui engage le stagiaire en cas d'annulation selon la politique commerciale de l'établissement (voir ci-après) .

3. Inscription et Paiement

3.1. Inscription

Inscription pour les stages : les clients doivent remplir et signer le bulletin d'inscription et l'accompagner du versement des arrhes demandés. Le versement des arrhes garantit l'inscription au stage.

3.2. Paiement

Le règlement des stages : Le solde du stage sera réglé avant le début du stage, conformément à la date indiquée sur le bulletin d'inscription. Le versement pourra être effectué sous forme de virement ou par carte bancaire via le site Hello Asso à l'ordre de l'association EVES.

4. Annulation et Remboursement

En cas de désistement de la part du client, les arrhes et le solde du stage ne pourront être remboursés. Il est donc conseillé de souscrire à une assurance voyage par vos propres moyens au moment de l'inscription (cf. section assurance ci-après). Le client pourra aussi faire bénéficier de la totalité de ses arrhes à un proche qui prendrait sa place, après concertation avec l'animatrice du stage.

Conditions d'annulation pour les hébergements : le client devra se conformer à la politique d'annulation de l'hébergement auprès duquel sa place a été préservée. En cas d'annulation, un dédommagement peut être demandé par l'hébergement.

Force Majeure : L'association EVES ne peut être tenue responsable en cas d'annulation partielle ou totale des stages et ateliers en raison d'incidents indépendants de son contrôle, comme :

Grèves, retards ou annulations des transporteurs (avion, bateau, train, bus...).

Phénomènes météorologiques extrêmes (incendies, inondations, tempêtes, tremblements de terre...)

Pandémie.

En cas d'annulation du stage pour cause de force majeure plus de 15 jours avant le début du stage, les arrhes seront remboursés à hauteur de 250€ ou reconduits dans leur totalité pour un autre stage.

5. Assurance

L'association a une assurance qui couvre le Client pendant les activités de stage, mais pas pendant les temps libres, ni le voyage pour venir rejoindre le stage. Il est recommandé au client de veiller à prendre une assurance de voyage, au moment de la réservation du stage ou au moment de la réservation du billet d'avion.

A noter qu'en réglant le stage avec sa carte bancaire, le client peut bénéficier d'une assurance annulation selon la nature de son contrat avec sa banque.

6. Droit de rétractation

Les clients disposent d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la passation de la Commande, sauf si la prestation a été ou commencé à être exécutée dans ce délai.

Pour exercer ce droit de rétractation, il suffit d'écrire à info@etincelle.gr.

7. Litiges

En cas de litige, l'Association privilégiera une résolution amiable. En l'absence d'accord, les tribunaux compétents français seront saisis.

8. Loi Applicable

Les présentes CGV sont régies par la législation en vigueur de la France.
En acceptant ces CGV, le client s'engage à les respecter.